

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 428 promulguant en Cote franchise des Somalis la loi n° 50-404 prorogeant le- mandat des membres du Conseil représentatif.

n° 428

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 avril 1950

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1950

Date du numéro
30 avril 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au territoire par décret du 1S. juin 1884

Vu le décret -n° 45-2786 du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil représentatif de la Côte française des Somalis et dépendances (spécialement les articles 3, 4 et 16)

Vu l'arrêté n° 412 en date du 30 mars 1946 2 nommant les membres du Conseil, représentatif

Vu le télégramme ministériel n° 50-037 en date du 7 avril 1950,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulguée en Côte française des Somalis et dépendances la loi n° 50-404 du 55 avril 1950 portant prorogation du mandat des membres du Conseil représentatif de la Côte française des Somalis. Art. 2. — Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré, communiqué partout où besoin, sera et inséré au Journal officiel du territoire.

Le Gouverneur, SADOUL.